



***Discours de Charles Saout relatif aux activités de la France  
dans le domaine de l'accès équitable à l'eau***

***Chef du bureau de la qualité des eaux  
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports***

Messieurs les Secrétaires d'Etat, Mesdames, Messieurs, chers experts,

Permettez-moi de vous souhaiter à mon tour la bienvenue en France et de vous remercier d'être venus si nombreux aujourd'hui.

Comme vous le savez probablement, le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe sur l'Eau est entrée en vigueur le 4 août 2005 et a été à ce jour ratifié par 21 pays, dont la France. Notre pays s'est porté rapidement volontaire pour être chef de file des activités relatives à l'accès équitable à l'eau menées au titre du partage d'expériences.

En effet, ce sujet concerne et intéresse particulièrement la France qui a mis en place de longue date divers mécanismes de solidarité destinés à assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus vulnérables, défavorisées et socialement exclues. Ce sujet sera d'ailleurs longuement évoqué ce matin. Au delà de ces mesures, certes importantes, un grand pas vient d'être franchi, qui confirme s'il en était besoin l'intérêt croissant qui est porté à ce problème.

Il s'agit de la récente reconnaissance du droit à l'eau. L'existence de synergies -cela a d'ailleurs déjà été souligné lors de la Première Réunion des Parties- entre le Protocole et le droit à l'eau est indéniable, et le Protocole constitue le premier instrument multilatéral qui vise à la promotion de ce droit. Je laisserai Madame Bernardini revenir plus longuement sur ce point, mais je souhaiterais rappeler d'ores et déjà combien le rôle des différents organes du Protocole (Comité de Surveillance bien sûr, mais également l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports et le Secrétariat du

Protocole) est important aujourd'hui et le sera encore davantage à l'avenir.

monde, l'on fait encore des kilomètres à pied pour atteindre le puits ou la fontaine dans des régions fortement urbanisées les problèmes qui se posent concernent désormais la conception et l'extension des réseaux, la maîtrise des coûts et le prix auquel l'utilisateur se verra facturer sa consommation d'eau. Simone Veil déclarait qu' : « Un libre accès à une eau saine est un droit de l'homme » ; plus tard le Président Chirac a proposé en 2003 que « l'accès à l'eau soit reconnu comme un droit fondamental ». C'est maintenant chose faite en France.

En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006 reconnaît explicitement le droit à l'eau. Il y est indiqué que :

« Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

La dernière partie de la phrase est particulièrement révélatrice de la spécificité de l'eau qui peut rendre parfois complexe la mise en œuvre du droit à l'eau. L'eau est à la fois un bien et un service. Il est nécessaire de payer pour financer son transport, son traitement. Une eau potable de bonne qualité ne peut pas être gratuite sans mettre en péril tout le système d'approvisionnement en eau potable ainsi que le retraitement des eaux usées.

Néanmoins, l'eau n'est pas un bien comme un autre, personne ne peut vivre sans eau, et l'accès à l'eau est un droit de l'homme, ne serait-ce

parce qu'il dérive ou conditionne d'autres droits fondamentaux, politiques ou économiques et sociaux, comme le droit à la dignité par exemple. Il nous appartient ensuite de réfléchir pour mettre en œuvre les mécanismes qui nous paraissent les meilleurs, à la fois pour garantir la soutenabilité économique du système de distribution d'eau et d'assainissement, et le droit de chacun de disposer de l'eau nécessaire à sa vie et sa dignité, estimé à environ 50 L par personne et par jour. La reconnaissance du droit à l'eau en France va très certainement faire évoluer les réflexions nationales dans ce domaine, et faire évoluer les pratiques vers un système à la fois économiquement supportable et socialement équitable.

D'ores et déjà, des textes d'application de la loi sont en préparation. Il s'agit, par exemple, de mettre en place, en amont, des dispositifs de prévention et d'information afin d'éviter aux ménages défavorisés des coupures d'eau en cas d'impayés.

Mais, si nous pouvons nous réjouir de l'existence de mécanismes de solidarité et de l'intérêt croissant porté au droit à l'eau en France, nous avons encore certainement beaucoup à apprendre dans ce domaine. L'eau ne connaît pas les frontières entend-on, souvent. C'est certainement le cas dans la démarche qui est la nôtre aujourd'hui. D'où notre volonté d'organiser au plus tôt cet atelier pour favoriser l'échange des expériences nationales et partager de bonnes pratiques, ce partage d'expérience s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le champ de l'article 14 du Protocole et qui concerne l'appui international à l'action menée à l'échelon national pour promouvoir une exécution efficace des projets.

J'espère que l'expérience française qui vous sera présentée aujourd'hui pourra être utile à d'autres pays, mais que nous pourrions bénéficier également des expériences de bonnes pratiques développées ailleurs.

Les échanges de ces deux jours constitueront la base des travaux ultérieurs pour la promotion de la mise en œuvre des dispositions du Protocole visant à faciliter l'accès des populations pauvres, vulnérables et socialement exclues à l'eau et à l'assainissement. Grâce au questionnaire qui sera discuté et mis au point demain, un document recensant les bonnes pratiques pour construire le plus utilement possible sera élaboré et sera présenté en 2010, lors de la deuxième réunion des parties.

Je passe la parole à Mme Bernardini, en vous remerciant pour votre contribution à cet atelier, en rappelant les mots de la première olympique de Pindare sur le fronton du temple d'Athènes « Ariston men udôr », qui se traduit à peu près comme ceci « le premier élément c'est l'eau » ou « le principe de tout c'est l'eau ».